



Feulen, le 27 décembre 2023

Publication du 28 décembre 2023 au 5 février 2024 inclus

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 24, § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que par arrêté numéro EAU/AUT/23/0570 du 16 novembre 2023, Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable accorde l'autorisation suivante :

Bénéficiaire : Monsieur Gilles Klein

Objet : Gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un hangar de stockage de copeaux de bois et le recouvrement de 2 réservoirs à lisier/purin à Niederfeulen.

Le public pourra consulter le texte de la décision et les plans y afférents à la maison communale pendant le délai de quarante jours à partir de la date de publication de la présente.

Contre ladite décision, un recours est ouvert devant le Tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la présente publication.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


le bourgmestre,


le secrétaire f.f.,